

ARRIVÉE

VISITES

Tous les jours entre 14 h et 20 h 30

Nous savons que vous appréciez la visite de vos parents et amis, mais le repos est un des facteurs les plus importants pour hâter le retour à la santé. Aussi, nous vous demandons de tenir compte des mesures suivantes :

- respecter la procédure en cas d'interdiction de visites à l'hôpital;
- respecter la présence de deux visiteurs maximum à la fois;
- collaborer avec le personnel infirmier en demandant à vos visiteurs de se retirer à l'heure des traitements;
- respecter l'interdiction de fumer dans l'hôpital;
- favoriser les échanges lors des visites en utilisant le salon situé sur chaque unité de soins;
- accompagner d'un adulte les enfants âgés de moins de 14 ans.

Maternité

Les visites sont autorisées en tout temps pour le conjoint et les enfants de la famille. Les autres visiteurs sont admis de 19 h à 20 h 30.

Soins palliatifs

Les visites peuvent être autorisées en tout temps, par le médecin traitant ou le chef d'unité, pour la famille ou un proche.

Soins intensifs et salle d'urgence

Une visite d'une durée maximale de cinq minutes est permise à toutes les heures pour une personne. Sauf exception, les enfants de moins de 14 ans ne sont pas admis. Veuillez noter que les fleurs ne sont pas acceptées.

Psychiatrie

Les heures de visite sont de 15 h à 17 h et de 19 h à 20 h 30. Sauf exception, les enfants de moins de 14 ans ne sont pas admis. Les heures de visite peuvent être réévaluées par le médecin de garde ou le psychiatre.

Pédiatrie

La mère et/ou le père ou une personne significative pour l'enfant sont admis en tout temps. Votre enfant ayant besoin de la même attention que vous lui donnez à la maison, votre présence est souhaitée pour les soins d'hygiène, les repas et les jeux. Pour les traitements spéciaux, confiez-nous votre enfant pour quelques minutes.

Unité Benoît-Martin

Pour la qualité du milieu de vie des résidents, les visites en soins de longue durée sont permises en tout temps. Les quatre lits de gériatrie active n'échappent pas à la politique de l'établissement, soit des visites autorisées entre 14 h et 20 h 30 seulement. Toujours dans le but d'assurer des services de qualité, afin de permettre une récupération plus rapide, nous demandons aux visiteurs de respecter le traitement des patients. Le chef de l'unité de soins ou l'agent de sécurité peut, en tout temps, demander à des visiteurs de se retirer s'il juge que leur présence nuit au bien-être du malade ou de ses voisins.

PRÉVENTION DES INFECTIONS

À l'hôpital, les contacts avec le personnel et les autres patients augmentent le risque de transmission des microbes. Voici donc quelques règles à respecter pendant votre séjour à l'hôpital :

- aviser le personnel infirmier si vous avez une ou plusieurs diarrhées, ou si vous tousez;
- éviter de circuler dans d'autres chambres;
- vous laver les mains en sortant et en entrant dans votre chambre, utiliser le gel alcoolisé;
- renseigner votre famille si vous êtes en isolement;
- demander au personnel infirmier pourquoi vous êtes en isolement.

TRANSFERT INTERHOSPITALIER

Dès l'admission à l'Hôpital de Maria, des tests de dépistage peuvent être effectués sur un patient ayant été hospitalisé dans un autre hôpital au cours des trois dernières années. Dès votre admission, vous pourriez être placé en chambre d'isolement en attendant de savoir si vous êtes porteur de microbes.

LOI SUR LE TABAGISME

Sauf en ce qui concerne les milieux de vie, il est strictement défendu de fumer dans toutes les installations du CSSSBC.

PASTORALE

Ce service vient répondre à vos besoins spirituels. Le personnel de la pastorale vous offre soutien et réconfort lors de votre séjour. Nous retrouvons tout d'abord l'écoute, la recherche d'un sens à la vie, la prière et l'onction des malades. Un lieu de prière est accessible en tout temps au 2^e étage.

FONDATION SANTÉ BAIE-DES-CHALEURS

La Fondation Santé Baie-des-Chaleurs contribue à l'achat d'équipements médicaux afin d'améliorer les services et les soins offerts à notre clientèle. Évidemment, sans votre support financier, il serait difficile d'acquérir de tels équipements. Toute l'information sur la présente campagne de financement est disponible dans un dépliant. Si vous désirez faire un don à la fondation, veuillez vous adresser à :

Fondation Santé Baie-des-Chaleurs

419, boul. Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone : 418 759-3443, poste 2305

CENTRE ADMINISTRATIF
419, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone : 418 759-3443
Télécopie : 418 759-5063

Veuillez noter que l'emploi du genre masculin dans ce guide inclut le genre féminin et qu'il a été utilisé uniquement dans le but d'en faciliter la lecture.

Révisé par la Direction générale en octobre 2007
Graphiste: Joan-Carole Beaulieu 418 364-3830

Centre de santé et de services sociaux
de la Baie-des-Chaleurs



ARRIVÉE

Hôpital de Maria



**Notre équipe
vous souhaite
le meilleur des séjours**

ARRIVÉE

ADMISSION

Votre demande d'admission à l'hôpital est faite par le médecin. S'il s'agit d'une urgence, votre entrée se fera sans délai. Dans les autres cas (admissions électives non urgentes), vous devez vous présenter à l'heure spécifiée par le service d'accueil (bureau situé à l'entrée principale près de l'urgence). Toutes les demandes d'admission se font au Service d'accueil. Prenez soin d'apporter avec vous votre carte d'assurance maladie du Québec, votre carte du CSSSBC et votre carte d'assurance privée ou collective, s'il y a lieu.

FRAIS D'HOSPITALISATION

Le régime d'assurance hospitalisation du Québec défraie les coûts de séjour pour tout détenteur d'une carte d'assurance maladie en règle. Les non-résidents ou les visiteurs étrangers devront présenter une copie de tout document pertinent lié à leur identité, par exemple : assurance personnelle, passeport, visa et tout autre document qui atteste leur statut.

FRAIS DE CHAMBRE

Le tarif de base des chambres est fixé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Les coûts d'hospitalisation des résidents occupant des chambres de trois lits et plus sont assumés par le régime d'assurance hospitalisation du Québec. Si vous désirez une chambre privée ou semi-privée, vous devez payer un supplément. Ces coûts sont généralement couverts par votre compagnie d'assurances. Le bureau des comptes est situé à l'aile administrative, 3^e étage, au nord de l'hôpital (418 759-3443, poste 2469).

DÉPART

Votre départ devrait s'effectuer avant 11 h. Vous êtes prié de tenir compte de cet avis et de prévoir en conséquence.

MÉDICATION

Si au moment de votre admission, vous prenez des médicaments, il est important de les remettre à l'infirmière de l'unité de soins. Tous les médicaments nécessaires à votre traitement vous sont administrés sous la supervision des pharmaciens de l'hôpital. À votre départ, vos médicaments personnels vous seront rendus.

EFFETS PERSONNELS

Nous vous suggérons d'identifier clairement vos effets personnels et de vous limiter au strict nécessaire. Nous vous proposons la liste suivante :

Vêtements :

robe de chambre, vêtements de nuit, pantoufles;

Toilette :

savon, shampoing, brosse à dents, pâte dentifrice, brosse à cheveux et/ou peigne, nécessaire à rasage, nécessaire à maquillage;

Autres :

mouchoirs de papier, serviettes hygiéniques.

Pour les petits de 0 à 6 ans, la lingerie de base est fournie sur l'unité de pédiatrie. Il est nécessaire d'apporter leurs effets personnels. Vos effets personnels et vos objets de valeur demeureront sous votre responsabilité. Nous vous suggérons de confier vos objets de valeur à votre famille. S'il vous est impossible de le faire, demandez au personnel infirmier de les déposer en lieu sûr. En cas de disparition d'un objet personnel, il est conseillé de le signaler au personnel infirmier qui en avisera le Service de sécurité. L'Hôpital de Maria décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, tels que bijoux, montres-bracelets, portefeuilles, lunettes, vêtements, etc.

BRIS DE MATÉRIEL

Par souci pour votre confort, l'hôpital offre un milieu physique de qualité, adapté à la dispensation des soins. Toute personne qui porte préjudice à l'environnement physique est tenue responsable de ses gestes.

LE TÉLÉPHONE

Pour communiquer avec un patient hospitalisé à l'hôpital, composez le 418 759-3443 et composez le numéro de chambre (ex. : 3058). Pour communiquer à l'extérieur, composez le 8, puis le numéro désiré. Pour un appel interurbain à vos frais, composez le 8, puis le 0 en indiquant à la téléphoniste s'il s'agit d'un appel à frais virés ou porté sur votre carte d'appel. Dans le but d'assurer votre repos, aucun appel ne vous sera acheminé entre 21 h et 7 h. Vous ne pouvez pas utiliser votre téléphone cellulaire, car il peut causer des interférences avec les équipements médicaux.

LA LOCATION D'UN TÉLÉVISEUR

Vous pouvez louer un téléviseur dans la plupart des chambres. Pour des raisons de sécurité, les usagers hospitalisés ne sont pas autorisés à apporter un téléviseur ni aucun autre appareil électrique, à l'exception d'un rasoir. La réceptionniste de votre unité de soins vous informera sur les modalités de location. Veuillez noter que les téléviseurs sont interdits aux soins intensifs.

MACHINES DISTRIBUTRICES

Des machines distributrices sont situées à proximité de la cafétéria et sont à votre disposition 24 heures par jour. Vous y retrouverez des menus légers et des breuvages variés.

CAFÉTÉRIA

La cafétéria est située au 1^{er} étage de l'aile ouest de l'hôpital. Elle est ouverte en semaine du **lundi au vendredi** pour les dîners de **11 h 30 à 13 h 30**.

SERVICE D'ALIMENTATION ET DE NUTRITION

Le Service d'alimentation et de nutrition vous assure un plan d'alimentation approprié (menus normaux et/ou thérapeutiques). Les heures des repas varient entre chaque unité en fonction des besoins. Ils sont servis à partir de :

- déjeuner..... 8 h 30
- dîner..... 11 h 30
- souper..... 16 h 40

STATIONNEMENT

Les usagers et les visiteurs ont accès à un stationnement payant situé près de l'entrée principale de l'hôpital. Il existe différents forfaits :

- 0 à 15 minutes gratuit
- 15 à 60 minutes 1,50 \$
- 60 à 120 minutes 2,50 \$
- journalier (120 minutes et plus)..... 4,00 \$
- hebdomadaire..... 10,00 \$
- mensuel 25,00 \$

De plus, la clientèle externe, qui vient régulièrement, peut se procurer une carte de billets de stationnement. Pour information, adressez-vous au personnel de l'admission ou téléphonez à la Direction des services techniques au 418 759-3443, poste 2130.

LE SERVICE DES BÉNÉVOLES

Le bénévole agit en complémentarité avec le personnel soignant. Il collabore à l'amélioration de la qualité du séjour à l'hôpital en offrant une présence amicale, chaleureuse et respectueuse de vos besoins. Toute personne qui aimerait se prévaloir des services d'un bénévole sur une base individuelle peut en faire la demande au personnel soignant de son unité de soins. Les services sont offerts de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h le samedi et le dimanche.